

- Préparer et configurer les équipements de l'unité fonctionnelle selon les demandes du Réalisateur et/ou du Chargé de Production, de l'Ingénieur d'Unité ;
- Coordonner, superviser et participer à la production ou à la diffusion ;
- Veiller au maintien à son plus haut niveau de performance technique et d'opérabilité de l'unité fonctionnelle.
- Assurer le reporting à sa hiérarchie.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels doit être doté des compétences suivantes :

❖ **Techniques :**

- Maîtrise des signaux vidéo et audio, analogiques et numériques, compressés et non compressés
- Niveau maîtrise en normes. Appareils de mesure et de contrôle des signaux vidéo et audio ;
- Maîtrise du fonctionnement et de l'exploitation de tous les matériels audiovisuels de production : mélangeur vidéo, générateur d'effet spéciaux, console audio, magnétoscopes, serveurs, caméras, générateur d'écriture, grilles,...;
- Niveau pratique en réseaux de télécommunications : satellite, fibre optique, réseau hertzien, lignes dédiées ;
- Niveau pratique en réseaux de transmission de données ;
- Niveau pratique en informatique Bureautique et réseaux ;
- Niveau pratique en prise de vue et éclairage ;
- Niveau pratique en prise de son ;
- Notions en alimentation électrique ;
- Expertise en architecture technique de son unité fonctionnelle ;
- Niveau pratique en organisation de la production et de la diffusion audiovisuelle ;
- Participer à l'installation et à la désinstallation des équipements audiovisuels ;
- Avoir au moins la maîtrise de la maintenance 1^{er} degré ;
- Notions en anglais.

❖ **Comportementales :**

- Attentif ;
- Réactif ;
- Disponible ;
- Polyvalent ;
- Travail en équipe.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral et enfin d'un test pratique.

- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 10/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

Note du test écrit*0,2 + Note du test oral*0,3 + Note du test pratique* 0,5

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ECRIT	-Questions ouvertes portant sur : - Image (photométrie, colorimétrie, optique, caméra, signal vidéo, régie technique) - Son (techniques de prise de son) - Eclairage (bases fondamentales) - QCM	Note/20	Arabe et français	1 H 30
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Mise en situation relative à l'exploitation audiovisuelle	Note/20	Arabe et français	1 H

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet **01/22/A.T.A/t.e.av** Ce dossier est composé de :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.
- Attestations et /ou certificats de travail justifiant le nombre d'années d'expériences exigées (2 ans).

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le 15 SEP. 2022

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision